

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni le mercredi 11 octobre 2023, à la mairie de Bessières, 29 place du Souvenir, BESSIÈRES (31660), sous la présidence de Monsieur Cédric MAUREL, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : le jeudi 05 octobre 2023. Affichage en mairie et distribution ce même jour, de l'ordre du jour, accompagné d'une note de synthèse et des documents annexes utiles à la préparation de la séance.

Présents :

Monsieur Cédric MAUREL, Maire – Madame Christel RIVIERE – Monsieur Aïli HAMDANI – Madame Carole LAVAL – Monsieur Frédéric BONNAFOUS – Madame Françoise OLIVE – Monsieur Anthony BLOYET – Madame Alexia SANCHEZ – Monsieur Julien COLOMBIES, adjoint(e)s au Maire.

Madame Véronique ANDREU – Madame Souad ASMA – Monsieur Bernard BERINGUIER – Madame Sylvie BUIGUES – Monsieur Alexandre CHATAIGNER – Monsieur Gérard CIBRAY – Monsieur Ludovic DARENGOSSE – Monsieur Pierre ESTRYPEAU – Monsieur Michel FALCONNET – Madame Nathalie HERRANZ – Madame Marie-Line LALMI – Madame Mylène MONCERET – Monsieur Benoît MUNOZ – Madame Marie-Hélène PEREZ – Madame Emilie PEZET, conseillers(ères) municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Madame Elisabeth CORDEIRO à Madame Marie-Hélène PEREZ – Monsieur Benjamin HUC à Monsieur Pierre ESTRYPEAU.

Absent excusé :

Monsieur Jérôme BRIÈRE

Secrétaire de séance : Monsieur Frédéric BONNAFOUS.

A également assisté à la séance en tant que conseil, Madame Blandine COURDY, Cabinet du Maire.

- Composition légale du conseil municipal : 27
- Nombre de conseillers en exercice : 27
- Nombre de conseillers présents : 24
- Nombre de conseillers représentés : 2



Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 19 heures et procède à l'appel.

2023-104 ENFANCE / JEUNESSE : Service « espace devoirs » - Approbation d'un règlement

Rapporteur : Madame Marie-Line LALMI

ADOPTE

Votants : 26

Abstentions : 0

Exprimés : 26

Pour : 26

Contre : 0

À la demande de Monsieur le Maire, Madame Marie-Line LALMI, 3^{ème} conseillère déléguée du Conseil municipal que le service « Enfance / Jeunesse » de la commune ainsi que la Point Accueil Animation Jeunes (PAAJ) de Bessières proposent un service « espace devoirs ». Ce dernier est défini comme un temps durant lequel les jeunes peuvent faire leurs devoirs de manière autonome mais surveillée par un animateur du PAAJ dans une salle dédiée.

Madame la 3^{ème} conseillère déléguée précise que ce service ne s'apparente pas comme une aide aux devoirs ou du soutien scolaire. De ce fait, l'animateur en charge de surveiller les jeunes ne pourra les aider qu'à hauteur de ses propres capacités.

Ce service s'adresse aux enfants scolarisés du niveau 6^{ème} jusqu'au lycée. Pour en bénéficier, un dossier d'inscription au PAAJ complet sera demandé.

Madame LALMI précise qu'un règlement de ce service précisant l'ensemble des modalités est annexé à la présente délibération.

**ENTENDU L'EXPOSÉ DE MADAME LA 3^{ème} CONSEILLÈRE DÉLÉGUÉE ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- **APPROUVE** la création du service « espace devoirs » pour les jeunes scolarisés de la 6^{ème} au lycée ;
- **APPROUVE** le règlement « espace devoirs » annexé à la présente délibération ;
- **DONNE MANDAT** à Monsieur le Maire ou à l'un de ses représentants pour l'application de la présente décision et la signature de toutes les pièces et avenants s'y rapportant ;
- **MENTIONNE QUE** la présente délibération est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.

Ainsi fait et délibéré en Mairie,
les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, le Maire,

Cédric MAUREL



Certifié exécutoire,

les formalités de publicité ayant été effectuées

le :

et la délibération ayant été reçue en Préfecture

le :